

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 72 (1946)  
**Heft:** 20

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN TECHNIQUE

## DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

## ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 17 francs

Etranger : 20 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 14 francs

Etranger : 17 francs

Prix du numéro :

75 centimes

Pour les abonnements  
s'adresser à la librairie  
F. Rouge & C<sup>ie</sup>, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; E. D'OKOLSKI, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; G. FURTER, ingénieur ; R. GUYE, ingénieur ; *Valais* : M. J. DUBUIS, ingénieur ; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

Publicité :  
TARIF DES ANNONCES

Le millimètre  
(larg. 47 mm.) 20 cts.  
Tarif spécial pour fractions  
de pages.

En plus 20% de majoration de guerre  
Rabais pour annonces  
répétées.



ANNONCES-SUISSES S.A.

5, rue Centrale

LAUSANNE

&amp; Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte ; R. NEESER, ingénieur.

SOMMAIRE : Concours pour l'établissement d'un projet d'une grande salle et d'une salle de concerts Paderewski, à Lausanne. — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT.

### Concours pour l'établissement d'un projet d'une grande salle et d'une salle de concerts Paderewski, à Lausanne.

#### Extraits du règlement du Concours.

La ville de Lausanne ouvrait en novembre 1944 un concours à deux degrés, entre architectes, pour l'établissement d'un projet d'une grande salle, d'une salle de concerts Paderewski et de locaux annexes, à construire sur les terrains sis à l'ouest de Montbenon.

Le jury était composé de MM. J. Peitrequin, ingénieur, directeur des Travaux et des Ecoles de la Ville, président ; J.-H. Addor, syndic de Lausanne ; E. Béboux, architecte ; R. Bonnard, architecte ; F. Decker, architecte ; F.-L. Monneyron, architecte, chef du service des bâtiments de la Ville ; A. Laverrière, architecte ; E. d'Okolski, architecte ; J. Tschumi, architecte ; A. Guyonnet, architecte ; suppléants : MM. M. Amann, municipal ; A. Pilet, architecte, chef du service du plan d'extension de la Ville.

Il était prévu que le jury pourrait appeler en consultation, pour des questions spéciales, des experts délégués par sept organisations locales spécialement intéressées à ces constructions.

Etaient admis à concourir : les architectes vaudois, qu'ils soient domiciliés en Suisse ou à l'étranger, les architectes suisses domiciliés dans le canton depuis une année au moins à la date de l'ouverture du concours.

Le concours en **premier degré**, ouvert le 30 novembre 1944, fut fermé le 28 mai 1945.

Les concurrents avaient à fournir un plan d'ensemble à l'échelle de 1 : 500 (complété éventuellement par des coupes), les plans de tous les étages, façades et coupes de la grande salle et de la salle Paderewski, à l'échelle de 1 : 200. Ces documents devaient être accompagnés du calcul du cube des constructions et d'un mémoire descriptif.

Pour le concours en premier degré une somme de 17 500 fr. était mise à la disposition du jury pour être répartie en huit à dix prix entre auteurs des meilleurs projets. Une autre somme de 17 500 fr., allouée par la Confédération et le canton, était réservée à des achats de projets ou à des allocations aux auteurs de projets non primés, mais dont la valeur méritait une récompense.

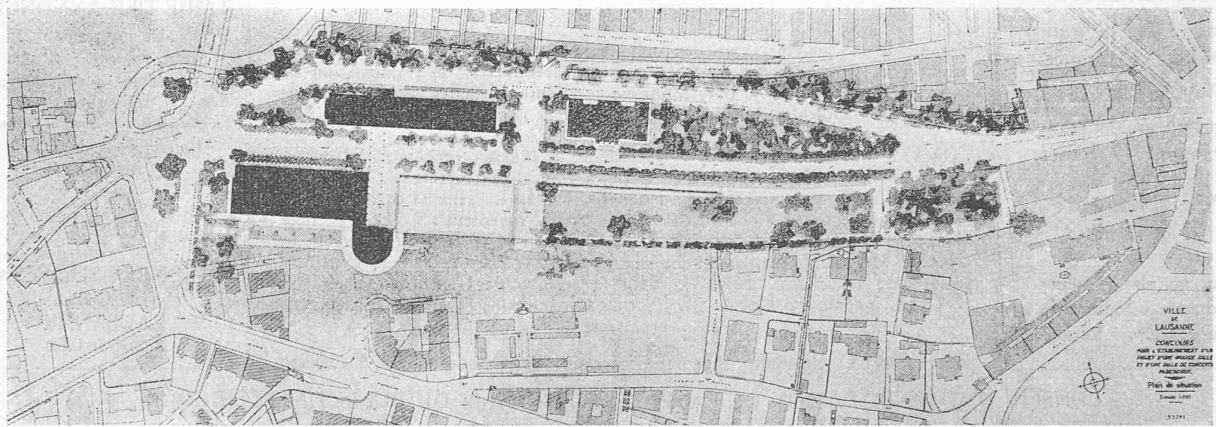
Les constructions pouvaient comporter un ou plusieurs groupes de locaux et les concurrents pouvaient envisager la démolition du Casino existant. Ils avaient en outre à présenter un plan d'aménagement de tout le quartier.

Le programme prévoyait, en ce qui concerne les locaux à projeter, en grandes lignes, ce qui suit : une *grande salle* destinée aux diverses manifestations des sociétés lausannoises, comportant deux mille places, une ou plusieurs galeries, scène machinée et locaux accessoires ; une *salle de bal* pour mille personnes, en liaison avec la grande salle et divisée en deux ou trois parties (ces deux salles devaient pouvoir être utilisées pour des réceptions officielles, banquets, expositions diverses, etc.) ; une *grande salle de concerts*, dite salle Paderewski, de mille quatre cents places, sans scène mais avec podium et gradins pour cent vingt musiciens et deux cents chanteurs, un orgue devait être prévu ainsi que tous locaux annexes ; une *salle* de quatre cents places pour petites manifestations de musique ; cinq à sept *petites salles* de 60 à 100 m<sup>2</sup> pour répétitions diverses ; une *bibliothèque musicale*, des *locaux pour la direction* ; des *locaux divers* (conciergerie, caisse, contrôle, pompiers, chauffage, etc.) ; un *café-restaurant* d'environ cent places.

(Suite page 260.)

CONCOURS POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROJET D'UNE GRANDE SALLE  
ET D'UNE SALLE DE CONCERTS PADEREWSKI, A LAUSANNE

1<sup>er</sup> prix : projet « 53791 », M. Ch. Thévenaz, architecte, à Lausanne<sup>1</sup>.



Plan de situation. — Echelle 1 : 5000.

Jugement du jury :

Très bonne implantation permettant le développement de l'esplanade de Montbenon.

L'auteur envisage la suppression des immeubles locatifs place de Montbenon nos 2, 3, 4 et de l'Abbaye de l'Arc ; cette suggestion, intéressante en soi mais coûteuse, n'est pas indispensable à la réalisation de l'aménagement général proposé.

On peut regretter que l'auteur n'ait pas maintenu l'idée d'un mail au sud de l'esplanade de Montbenon.

Il apparaît un manque de sincérité dans la position des arbres au-devant de la façade sud de la salle Paderewski ; leur emplacement ne tient pas compte de la galerie supérieure en porte à faux.

La grande circulation subsiste au nord de l'esplanade ; toutefois, l'auteur propose un déplacement d'un tronçon de la voie, côté pont Chauderon, d'où modification du rideau de verdure. Il est créé une bonne circulation donnant accès aux entrées des diverses salles et qui rejoint l'artère principale à l'ouest du bâtiment du Tribunal cantonal.

Le stationnement des voitures prévu aux abords des bâtiments et en bordure des voies publiques est pratique, mais insuffisant.

L'implantation des bâtiments est excellente : au nord, les salles de musique, au sud la grande salle, ces deux corps de bâtiments étant reliés par la salle de bal sur portique. Le passage ouvert sous portique est excellent : il permet au public l'accès direct du rond-point de Chauderon à l'esplanade.

Les entrées desservant la grande salle et la salle Paderewski, concentrées en un même emplacement et à couvert, constituent une excellente solution tant pour les piétons que pour le public arrivant en voiture.

L'ensemble de la composition se distingue par sa clarté, sa simplicité et sa logique. Les circulations intérieures sont aisées.

Très beau vestibule, avec vestiaires et escaliers, donnant accès à la salle Paderewski, située à l'étage.

La salle Paderewski et la petite salle de musique de quatre cents places forment un groupe harmonieux à l'étage, reliées par un hall-foyer avec escaliers d'honneur. Toutefois, la salle Paderewski pourrait être privée de ce foyer lors de l'utilisation de la salle de bal.

Le parti adopté pour la salle Paderewski, malgré de réelles qualités, pourrait mieux exprimer le caractère d'une salle de musique.

La disposition de la grande salle au rez-de-chaussée, dans l'axe du parvis dallé, permet le développement de grandes manifestations publiques.

Le vestibule d'accès à la grande salle est insuffisant et n'est pas d'un effet architectural heureux en raison des dessous des escaliers d'accès à la galerie et salle de bal.

Les vestiaires de la grande salle et salle de bal sont insuffisants et, d'une manière générale, les caisses de la grande salle comme celles de la salle Paderewski sont en trop petit nombre.

La grande salle et les locaux accessoires correspondent bien aux exigences du programme.

La liaison entre la grande salle et la salle de bal à l'étage ne donne pas satisfaction, par suite de dimensions insuffisantes du vestibule et des escaliers.

La salle de bal a un caractère brillant particulièrement bien accusé ; elle jouit d'une vue étendue à l'est et au sud.

Les cuisines, au rez-de-chaussée, sont bien disposées et pourront assurer un service parfait pour la grande salle. Par contre, le seul office prévu pour desservir la salle de bal est totalement insuffisant.

Café-restaurant bien situé et bien étudié, quoique un peu éloigné de la salle Paderewski.

Les façades sont bien ordonnées, mais sans discrimination suffisante entre ce qui est verre et ce qui est mur ; elles expriment simplement les volumes et s'intègrent parfaitement dans le cadre de Montbenon.

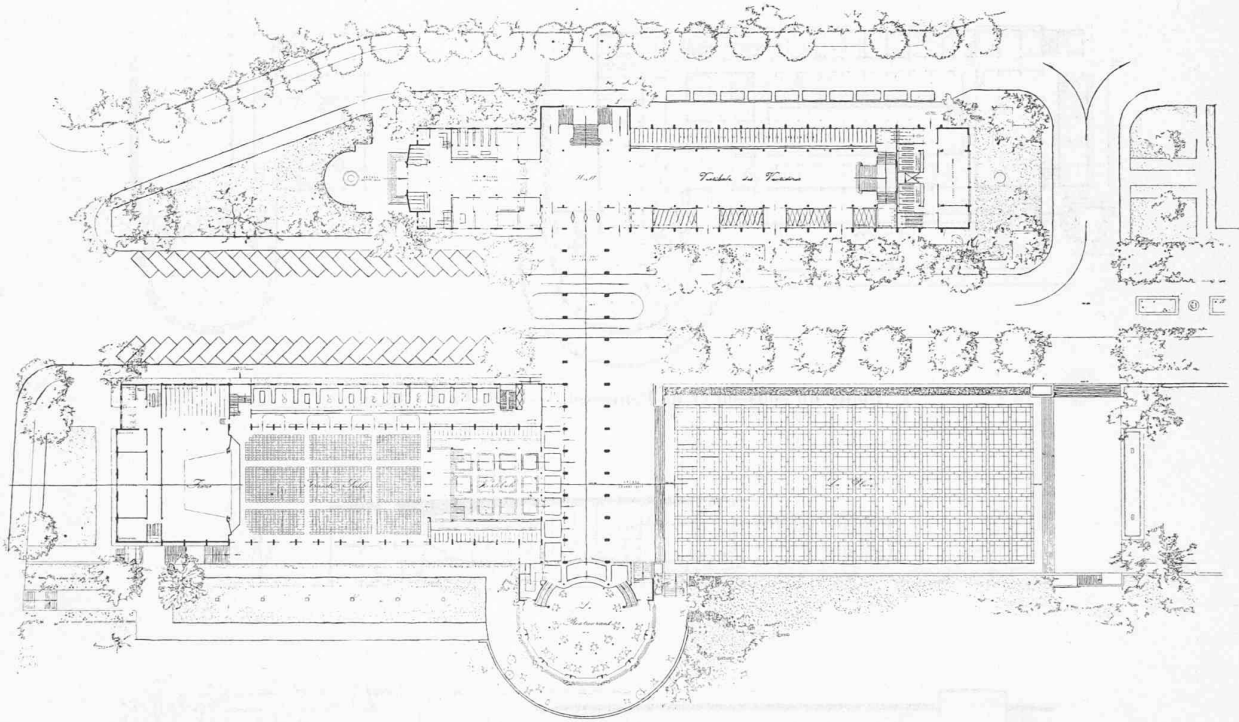
On doit toutefois reprocher à ce projet une exagération des parties vitrées qui, parfois, ne se justifient pas.

Le système de construction en porte à faux, qui se justifie pour la salle de bal, est moins heureux pour les deux grandes façades de la salle Paderewski et a pour conséquence de déterminer une façade à l'est qui manque d'allure.

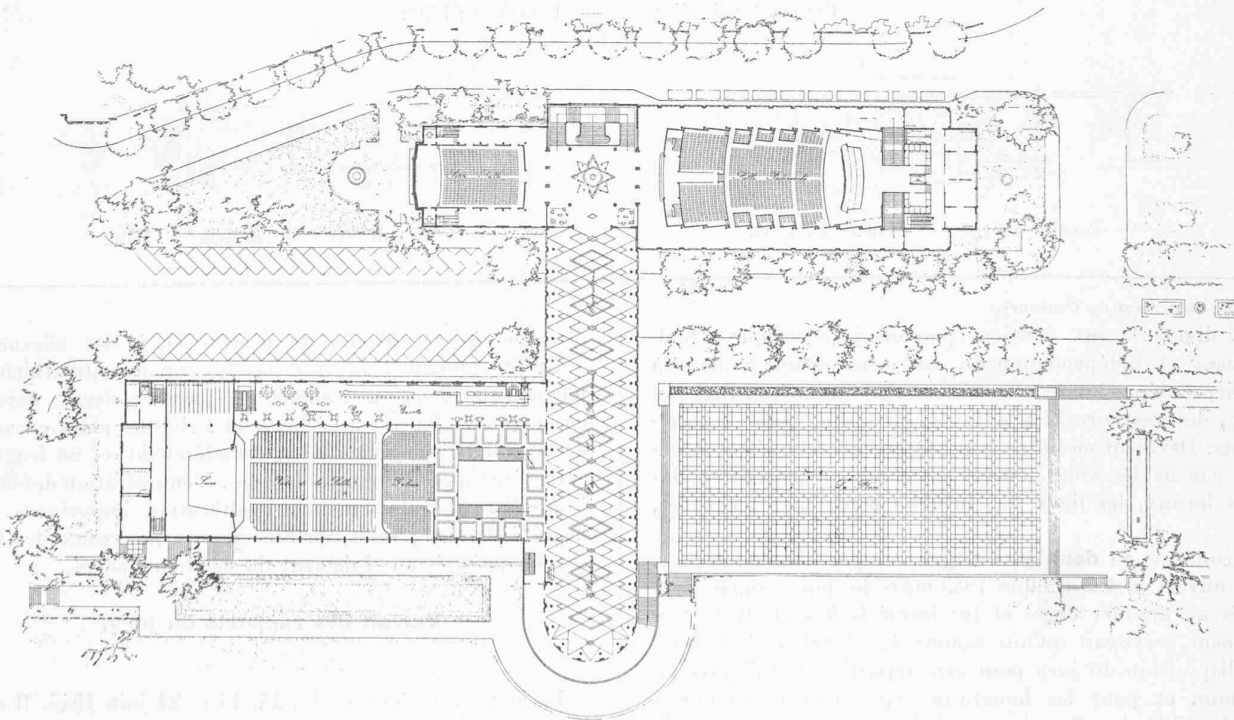
Cube des constructions : 144 875 m<sup>3</sup>.

Terrassements : les déblais et les remblais se compensent.

<sup>1</sup> M. Ch. Thévenaz, architecte, avait obtenu le 3<sup>e</sup> prix au concours du 1<sup>er</sup> degré, en collaboration avec M. D. Girardet, architecte.

CONCOURS POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROJET D'UNE GRANDE SALLE  
ET D'UNE SALLE DE CONCERTS PADEREWSKI, A LAUSANNE1<sup>er</sup> prix : projet « 53791 », M. Ch. Thévenaz, architecte, à Lausanne.

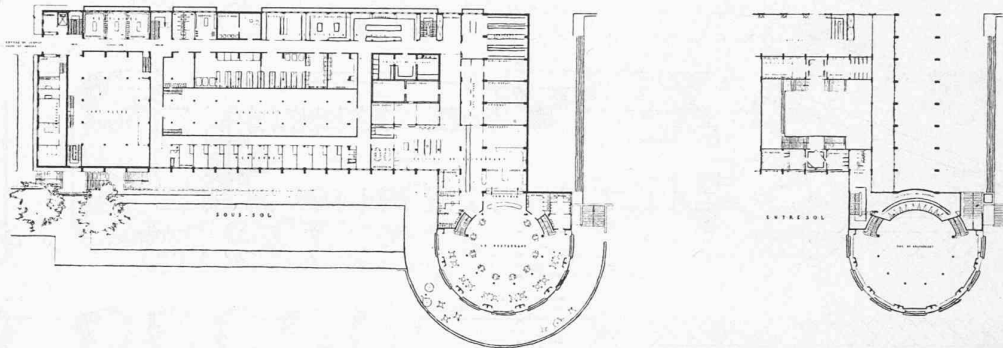
Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 1500.



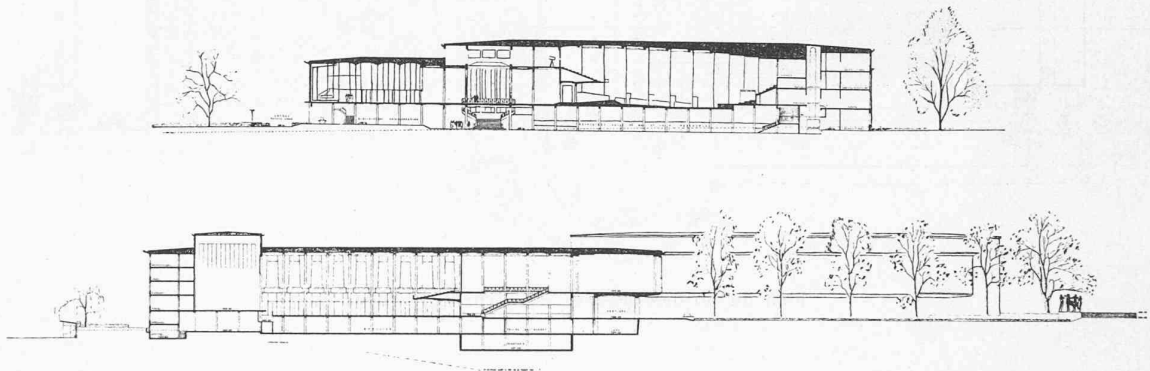
Plan du premier étage. — Echelle 1 : 1500.

CONCOURS POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROJET D'UNE GRANDE SALLE  
ET D'UNE SALLE DE CONCERTS PADEREWSKI, A LAUSANNE

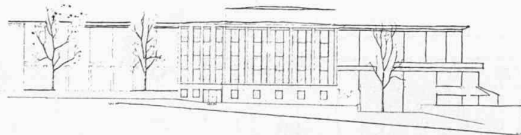
1<sup>er</sup> prix : projet « 53791 », M. Ch. Thévenaz, architecte, à Lausanne.



Plans du sous-sol et de l'entresol. — Echelle 1 : 1500.



Coupes longitudinales. — Echelle 1 : 1500.



Façade ouest. — Echelle 1 : 1500.



Façade est. — Echelle 1 : 1500.

(Suite du règlement du Concours.)

Les divers locaux devaient pouvoir être occupés simultanément et indépendamment. Les concurrents avaient à prévoir, indépendamment des installations nécessaires au public, des vestiaires, loges, foyer, bars, etc., pour les exécutants. Devaient en outre être clairement indiqués et largement conçus les voies d'accès du public, l'évacuation des divers locaux, les lieux de stationnements pour véhicules, etc.

Le concours en **deuxième degré** comporte le même jury. Il fut ouvert le 8 novembre 1945 entre les huit concurrents primés au premier degré et fut fermé le 8 avril 1946. Son règlement prévoyait qu'une somme de 20 000 fr. était mise à la disposition du jury pour être répartie en trois prix au minimum et pour les honoraires « pro forma » prévus à l'article 47 D des Principes S. I. A. Une autre somme de 20 000 fr., allouée par la Confédération et le Canton, était

réservée à des achats de projets et à des allocations.

Les documents à fournir par les concurrents étaient les mêmes que ceux mentionnés au premier degré, devaient en outre être fournis à l'échelle du 1 : 100 les plans et coupes de la grande salle et de la salle Paderewski, et un fragment caractéristique de l'une des façades. L'énumération des locaux à prévoir ne subit aucune modification importante d'un degré à l'autre; seuls certains points nouveaux de détail étaient précisés au règlement du deuxième degré.

**Extrait des rapports du jury.**

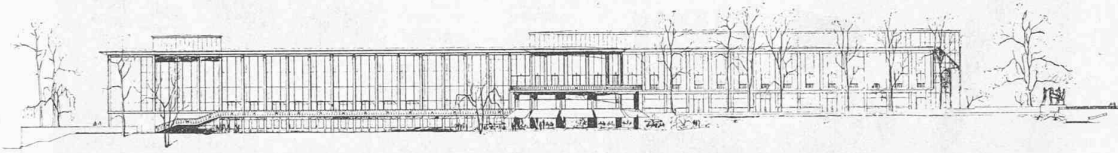
*Premier degré.*

Le jury s'est réuni les 13, 14, 18 et 21 juin 1945. Il constate que trente-sept projets ont été reçus dans le délai réglementaire. Ils sont tous conformes au programme.

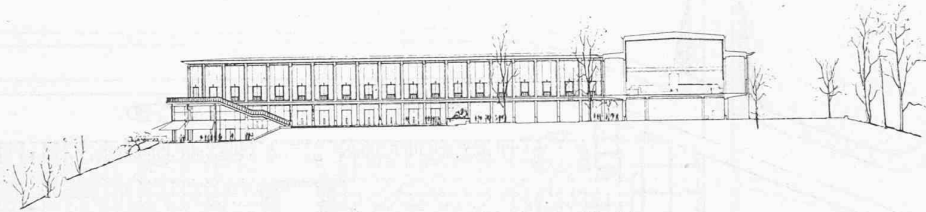


CONCOURS POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROJET D'UNE GRANDE SALLE  
ET D'UNE SALLE DE CONCERTS PADEREWSKI, A LAUSANNE

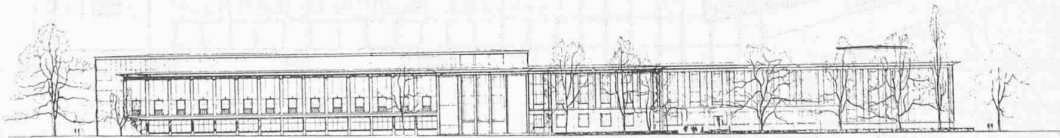
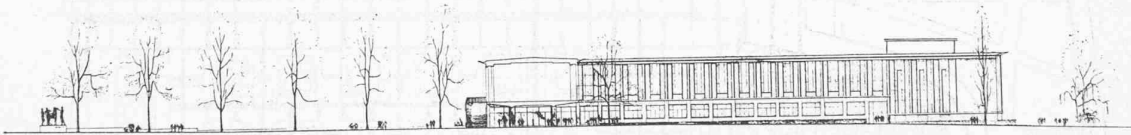
1<sup>er</sup> prix : projet « 53791 », M. Ch. Thévenaz, architecte, à Lausanne.



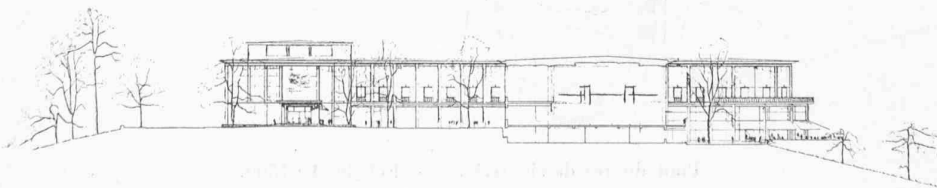
Façades sud. — Echelle 1 : 1500.



Façade est. — Echelle 1 : 1500.



Façades nord. — Echelle 1 : 1500.

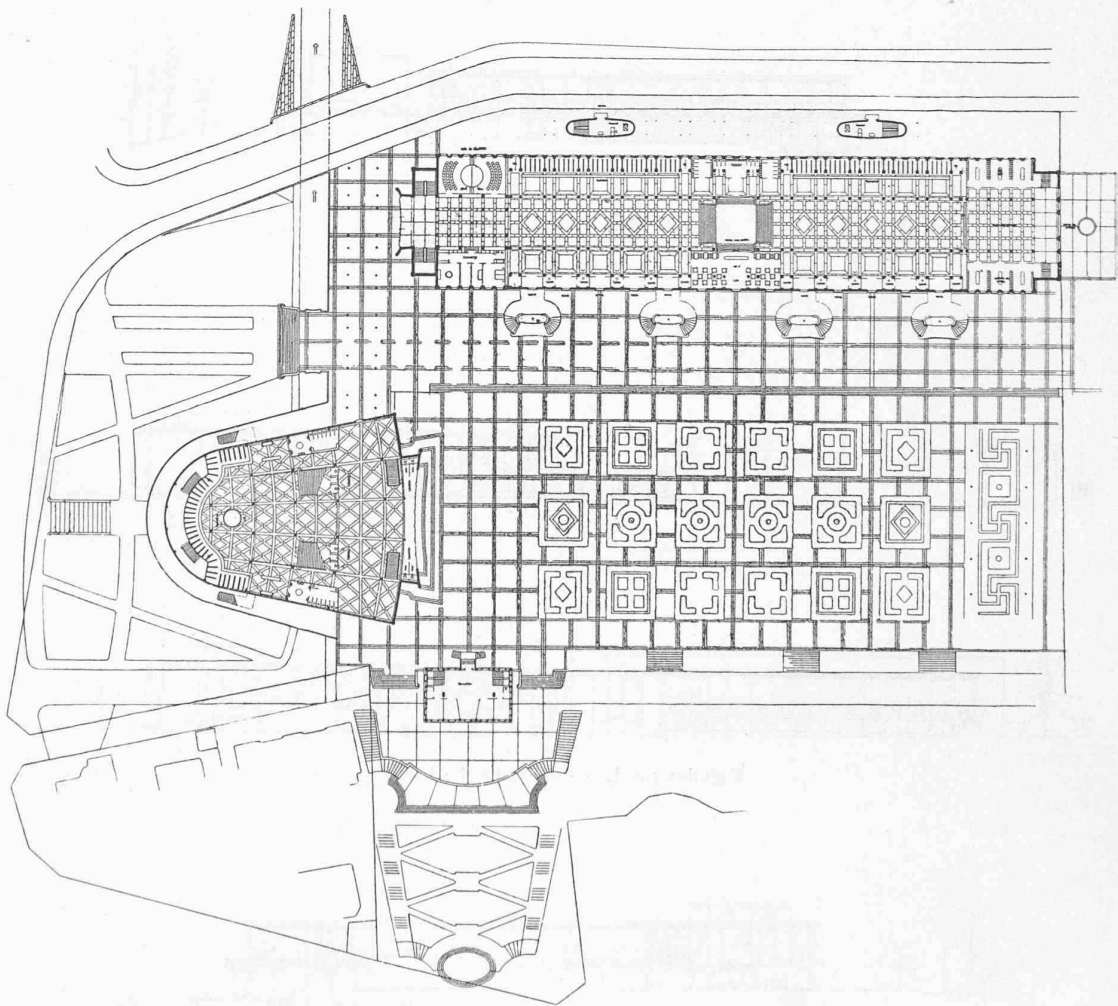
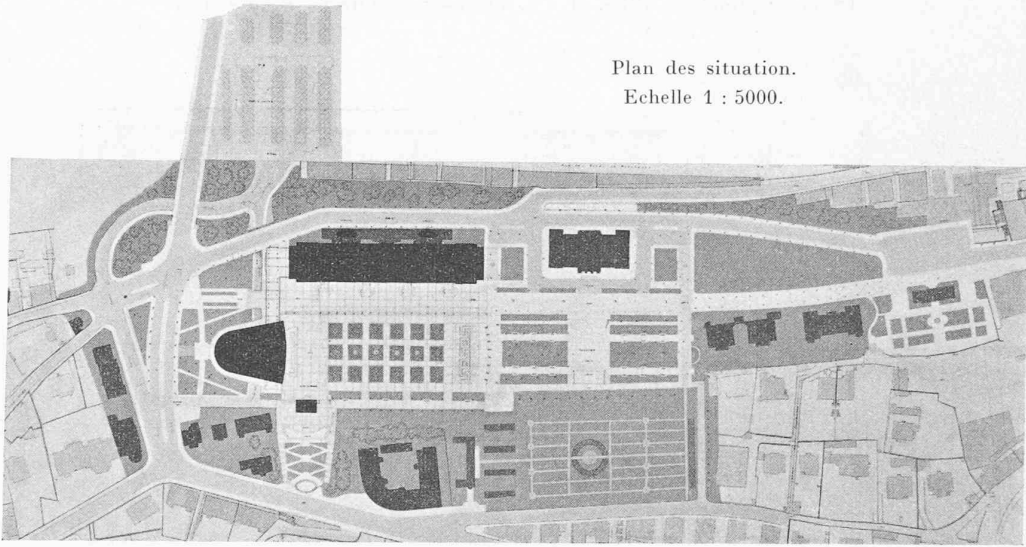


Façade ouest. — Echelle 1 : 1500.

CONCOURS POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROJET D'UNE GRANDE SALLE  
ET D'UNE SALLE DE CONCERTS PADEREWSKI, A LAUSANNE

2<sup>e</sup> prix : projet « 12345 », MM. A. Pahud, architecte, à Renens ; J. Ferrari, M. Baud, P. Bournoud, architectes, à Lausanne <sup>1</sup>.

Plan des situation.  
Echelle 1 : 5000.



Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 1500.

<sup>1</sup> Les mêmes auteurs avaient obtenu le 1<sup>er</sup> prix au concours du 1<sup>er</sup> degré.

CONCOURS POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROJET D'UNE GRANDE SALLE  
ET D'UNE SALLE DE CONCERTS PADEREWSKI, A LAUSANNE

2<sup>e</sup> prix : projet « 12345 », MM. A. Pahud, architecte, à Renens ; J. Ferrari, M. Baud, P. Bournoud, architectes, à Lausanne.

Jugement du jury :

Très bonne implantation, permettant largement le développement de l'esplanade de Montbenon.

La circulation principale subsiste au nord de l'esplanade ; le rideau de verdure des Côtes de Montbenon est maintenu.

Une des caractéristiques du projet réside dans la création d'une voie pour les voitures à un niveau inférieur de l'esplanade, permettant d'accéder aux diverses salles. Cette voie se poursuit sous la chaussée de l'avenue Montbenon et atteint un parc de stationnement au niveau de la plate-forme du Lausanne-Ouchy. Cette proposition, intéressante en soi, notamment au point de vue place de parc, mais manquant de grandeur, est insuffisamment étudiée, car sa réalisation comporterait de sérieux inconvénients de circulation, notamment à la sortie des spectacles.

L'implantation des bâtiments est excellente : au nord, dans le même corps de bâtiment, la grande salle et la salle de bal ; au sud, reliée par un portique, la salle Paderewski dont les vestibules donnent largement sur l'esplanade. Le passage ouvert sous portique est un avantage qui permet au public l'accès direct du rond-point de Chauderon à l'esplanade.

Le grand nombre et la dispersion des entrées pour piétons à la grande salle et à la salle de bal sont critiquables. D'autre part, on relève que ces deux salles sont situées à l'étage.

L'ensemble de la composition se distingue par sa grande simplicité exprimée par une heureuse opposition entre le volume de la salle Paderewski et celui du bâtiment grande salle - salle de bal.

Les entrées et le beau vestibule inférieur de la salle Paderewski avec ses vestiaires sont très bien compris. Beau foyer à l'étage s'ouvrant sur l'esplanade.

La salle Paderewski constitue en elle-même un très bel espace. Sa position est critiquable, car elle est située à un niveau trop élevé par rapport à celui de l'arrivée des voitures et à celui de l'entrée des piétons ; à critiquer en particulier la dernière volée d'escaliers arrivant dans la salle, où les portes indispensables placées sur les paliers sont inadmissibles. Les deux arrivées aboutissant au tiers inférieur de la salle, exigeant de la plus grande partie du public de remonter dans les couloirs supérieurs, constituent une mauvaise solution. Le seul dégagement de la salle par ces deux escaliers est inadmissible.

La petite salle de musique de 400 places, indépendante, placée en contre-bas et bien étudiée en soi, est malheureusement détachée de l'ensemble musical. Le pavillon contenant les locaux de direction, situé au-dessus, est malencontreux.

Le grand vestibule de la grande salle - salle de bal, se développant sur tout le rez-de-chaussée — véritable étage de soubassement — permet de résoudre le problème des caisses et vestiaires. Toutefois, la hauteur de ce vestibule est nettement insuffisante.

L'escalier central, d'un très bel effet et qui peut desservir indifféremment la grande salle et la salle de bal, ne ménage pas suffisamment d'espace aux arrivées à l'étage où des conflits de circulation peuvent se produire.

Heureuse disposition de la grande salle et de ses annexes ; cependant trop empiètement de la galerie dont l'accrochage sur les colonnes intérieures est un moyen de fortune plutôt qu'un moyen organique.

Belle salle de bal, reliée au foyer de la salle Paderewski par une galerie.

La disposition des points d'appui à l'intérieur, doublant ceux des façades, serait d'un bel effet architectural.

Les escaliers extérieurs permettent au public de la grande salle et de la salle de bal de se rendre aisément sur l'esplanade. Toutefois, leur effet en façade n'est pas heureux.

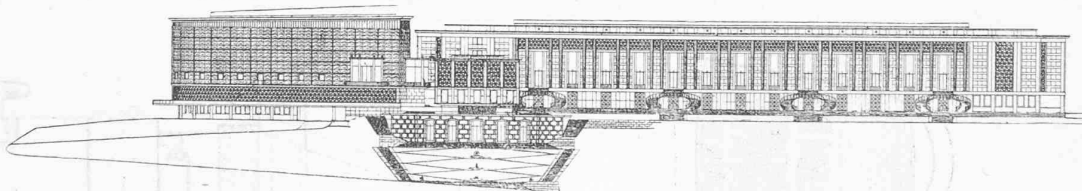
Les cuisines, à l'arrière des grande salle et salle de bal, sont spacieuses, très bien disposées et permettent de garantir tous les services que l'on peut exiger dans ces salles.

Le café-restaurant, placé dans une circulation latérale importante qui en est gênée, est très peu visible et ne s'exprime pas extérieurement.

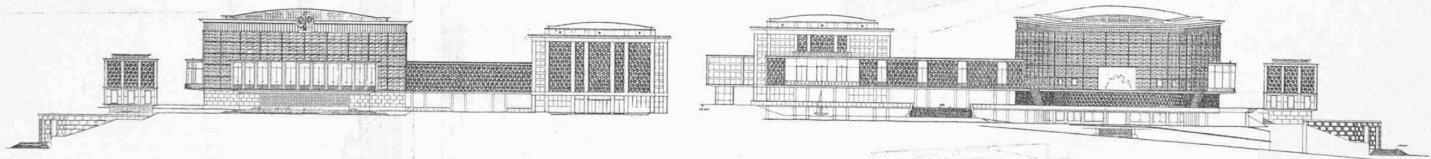
Les façades, d'une belle ordonnance, ne sont cependant pas à l'échelle. Elles sont d'une excellente tenue architecturale. L'opposition des caractères exprimée dans les bâtiments grande salle - salle de bal et salle Paderewski est à louer. Le faste, dont les façades du bâtiment grande salle - salle de bal sont empreintes, semble dépasser les conditions de notre époque. Certains détails — tel que l'encorbellement du foyer de la salle Paderewski — sont moins heureux.

Cube des constructions : 142 668 m<sup>3</sup>.

Terrassements : les déblais et les remblais se compensent.

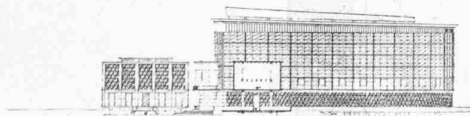


Façade sud.

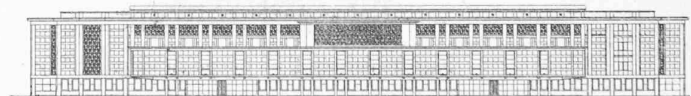


Façade est.

Façade ouest.



Salle Paderewski, façade nord.



Grande salle, façade nord.



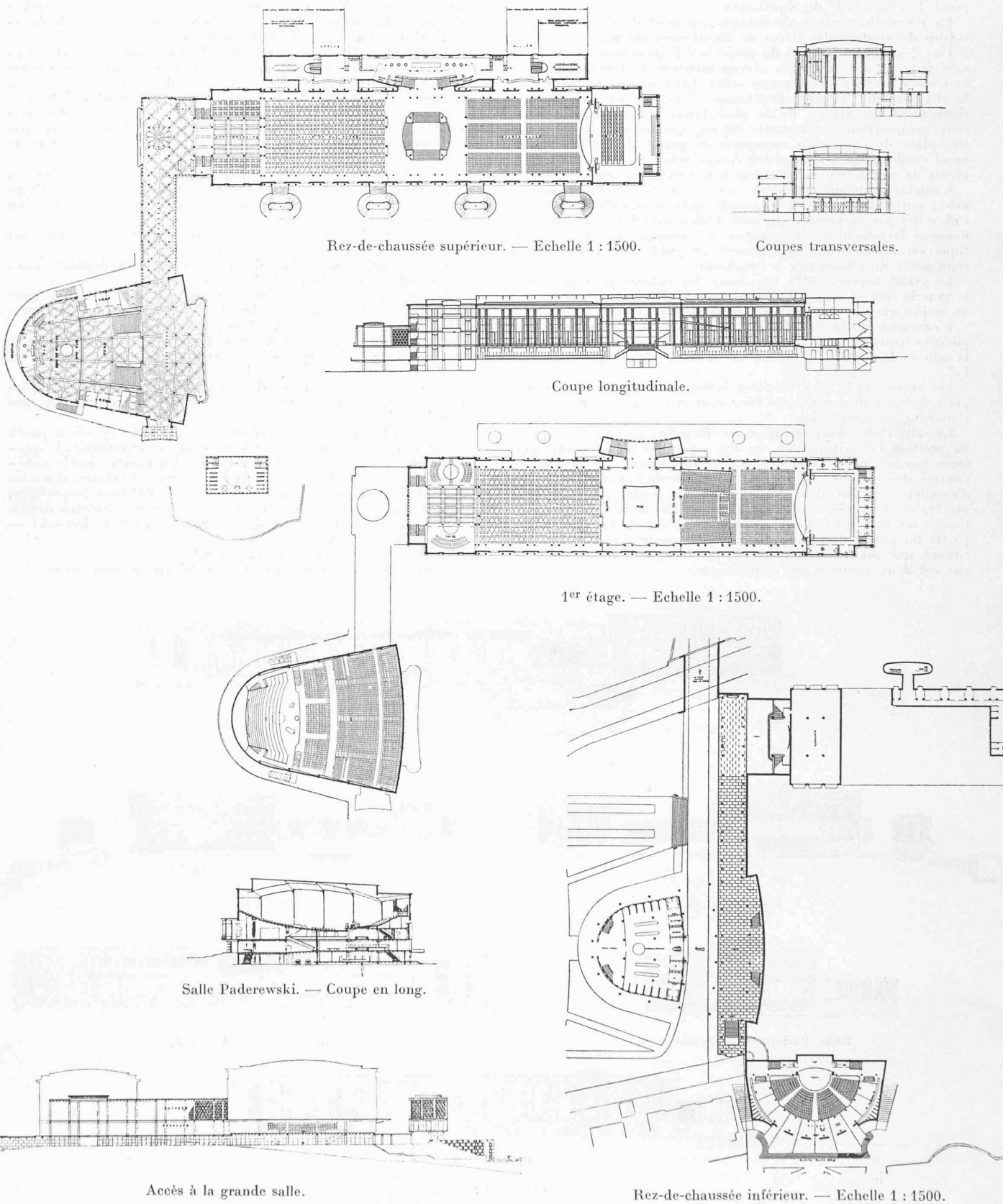
Façade sud.

Echelle 1 : 1500.



CONCOURS POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROJET D'UNE GRANDE SALLE  
ET D'UNE SALLE DE CONCERTS PADEREWSKI, A LAUSANNE

2<sup>e</sup> prix : projet « 12345 », MM. *A. Pahud*, architecte, à Renens ; *J. Ferrari*, *M. Baud*, *P. Bournoud*, architectes, à Lausanne.



Rez-de-chaussée supérieur. — Echelle 1 : 1500.

Coupes transversales.

Coupe longitudinale.

1<sup>er</sup> étage. — Echelle 1 : 1500.

Salle Paderewski. — Coupe en long.

Accès à la grande salle.

Rez-de-chaussée inférieur. — Echelle 1 : 1500.

**(Suite Extrait des rapports du jury).**

Après un premier examen individuel des projets, le jury décide de procéder à une première élimination de trois projets pour insuffisance générale ; au second tour, pour les mêmes motifs, il élimine encore six projets.

Après avoir procédé à un examen détaillé des vingt-huit projets restants, le jury élimine, au troisième tour, cinq projets. Après cette élimination, des vingt-trois projets restants huit pouvaient être primés et quinze mis au bénéfice d'une allocation.

Le jury, après avoir fait un nouvel examen comparatif et détaillé, fixe les montants et l'attribution des huit prix et quinze allocations.

Le jury indique que les trois premiers projets recevant une allocation sont susceptibles de passer dans la catégorie des projets primés pour le cas où l'un de ceux-ci, lors de l'ouverture des enveloppes, ne serait pas recevable.

Le jury rédige ensuite sous forme résumée la critique des huit projets primés et des trois premiers projets recevant une allocation.

Conformément au programme le jury s'est entouré des conseils des experts délégués par sept organisations locales.

Le jury a tenu à se rendre sur place, à Montbenon, pour visiter les lieux. Il s'est également rendu au large de Belle-rive pour constater l'effet que pourrait produire la masse des bâtiments envisagés.

L'ouverture des enveloppes donne les noms des lauréats comme suit :

**Projets primés :**

- 1<sup>er</sup> prix, 3000 fr., MM. *A. Pahud*, architecte, Renens, *It. Ferrari*, architecte, Lausanne, *M. Baud*, architecte, Lausanne, *P. Bournoud*, architecte, Lausanne.  
 2<sup>e</sup> prix, 2800 fr., M. *M. Piccard*, architecte, Lausanne ; collaborateur : M. *Ed. Perret*, dess.-architecte, Lausanne.  
 3<sup>e</sup> prix, 2500 fr., M. *Ch. Thévenaz*, architecte, Lausanne ; collaborateur : M. *D. Girardet*, architecte, Lausanne.  
 4<sup>e</sup> prix, 2200 fr., MM. *M. Mayor*, architecte, Lausanne, *Ch. Chevalley*, architecte, Lausanne.  
 5<sup>e</sup> prix, 1900 fr., MM. *Gorjat et Baehler*, architectes, Lausanne.  
 6<sup>e</sup> prix, 1800 fr., M. *W. Baumann*, architecte, Lausanne ; collaborateurs : MM. *J. de Dompierre*, architecte, Lausanne, *J.-L. Butticaaz*, architecte, Lausanne.  
 7<sup>e</sup> prix, 1700 fr., M. *J.-P. Vouga*, architecte, Lausanne.  
 8<sup>e</sup> prix, 1600 fr., M. *P. Thomsen*, architecte, Aigle.

**Projets recevant une allocation :**

1550 fr., MM. *B. Murisier*, architecte, Lausanne, *R. Schmid*, architecte, Lausanne. — 1500 fr., M. *M. Bovey*, architecte, Lausanne. — 1450 fr., MM. *A. Diserens*, architecte, Lausanne, *A. Berguer*, architecte, Lausanne. — 1250 fr., MM. *J. Ramelet*, architecte, Lausanne, *R. Ramelet*, architecte, Lausanne. — 1250 fr., M. *G. Grivel*, architecte, Lausanne. — 1250 fr., M. *M. Maillard*, architecte, Lausanne. — 1250 fr., M. *L. Ruche*, architecte, Lausanne. — 1000 fr., M. *R. Braillard*, architecte, Lausanne. — 1000 fr., M. *G. Siegfried*, architecte, Lausanne. — 1000 fr., M. *E. Mamin*, architecte, Lausanne. — 1000 fr., M. *H. de Goumoens*, architecte, Morges. — 1000 fr., M. *A. Moser*, architecte, Vevey. — 1000 fr. (pas d'enveloppe contenant le nom de l'auteur). — 1000 fr., M. *C. Brugger*, architecte, Lausanne. — 1000 fr., MM. *H.-R. von der Muhll*, architecte, Lausanne, *O. Zappelli*, architecte, Lausanne.

**Deuxième degré.**

Le jury s'est réuni les 12, 13, 18, 20 et 26 juin et le 5 juillet 1946. Il a pris acte du procès-verbal rédigé par la Direction des Travaux de la Ville qui procéda, conformément aux principes S. I. A., à une vérification préliminaire des plans et au contrôle des cubes des bâtiments et des terrassements. Il prend acte également du fait que huit projets complets, conformes aux conditions du programme et au règlement, ont été déposés dans le délai prescrit.

Le jury a constaté avec regret que tous les concurrents

n'ont pas suffisamment respecté les conditions du programme leur imposant de mentionner les noms des différents locaux, la désignation des dessins, ainsi que les cotes de niveau. Il en a tenu compte dans la mesure nécessaire.

Après un premier tour individuel d'orientation, le jury constate qu'en raison de ce concours à deux degrés et de la similitude des projets au deuxième degré par rapport à ceux du premier, l'anonymat n'est pratiquement plus effectif.

Le jury procède, au cours de toutes ses séances, à un examen analytique toujours plus approfondi des huit projets et en relève les avantages et les inconvénients.

Avant de prendre une décision, le jury s'est rendu sur place afin de voir si les projets seraient réalisables sans des mouvements de terre trop considérables.

Le jury décide de ne pas faire appel une seconde fois aux experts délégués par les sept organisations locales.

Les opérations du jury permirent de déterminer un classement comportant trois projets méritant un prix et cinq projets susceptibles de recevoir une allocation.

Avant le classement définitif, le jury effectua, selon l'article 33 des principes S. I. A., une dernière revue des projets et rédige les critiques détaillées qui résument les points essentiels soulevés au cours des débats.

Le jury arrête le classement définitif. En vertu des conditions du programme, chacun des huit concurrents doit recevoir des honoraires, selon prescriptions de l'article 47 D des principes S. I. A., honoraires « pro forma » selon le règlement du concours. Le jury admet la somme de 100 fr. par concurrent, soit au total 800 fr. à prélever sur les 20 000 fr. réservés pour la récompense des projets primés. Les 19 200 fr. restants sont ensuite répartis aux trois projets primés.

Tenant compte de la différence de classe et de qualité entre d'une part, les trois projets primés et, d'autre part, les cinq autres projets, le jury estime, compte tenu de toutes choses d'ailleurs, qu'il importe de marquer une différence suffisamment appréciable entre le montant des prix et celui des allocations. C'est pourquoi il décide de ne pas distribuer la totalité des 20 000 fr. réservés aux allocations, mais de s'en tenir à la somme de 18 000 fr. qu'il répartit.

Le jury estime qu'à moins de rendre aussitôt disponibles toutes les surfaces du périmètre envisagé à Montbenon, la réalisation de ce qui a été prévu au programme du concours risquerait de conduire à des volumes dont l'ensemble ne serait pas harmonieusement proportionné avec les espaces actuellement libres. Il signale donc que des études complémentaires sont indispensables pour la réalisation du programme complet, d'une partie du programme ou d'un programme plus restreint.

Le jury procède enfin à l'ouverture des enveloppes, opération qui donne le résultat suivant :

**Projets primés.**

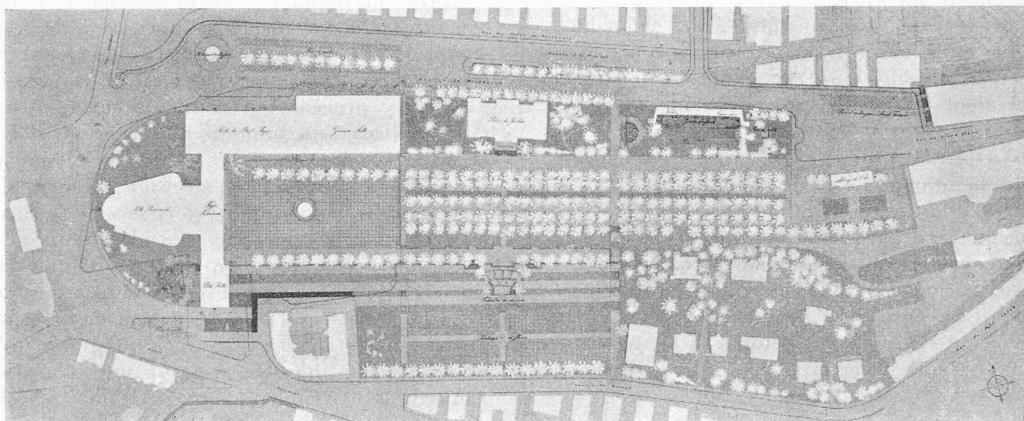
- 1<sup>er</sup> prix, projet 53 791, 6600 fr., M. *Ch. Thévenaz*, architecte, Lausanne.  
 2<sup>e</sup> prix, projet 12 345, 6400 fr., MM. *Arn. Pahud*, architecte, Renens, *It. Ferrari*, *M. Baud*, *P. Bournoud*, architectes, Lausanne.  
 3<sup>e</sup> prix, projet 30 416, 6200 fr., M. *M. Piccard*, architecte, Lausanne.

**Projets recevant une allocation.**

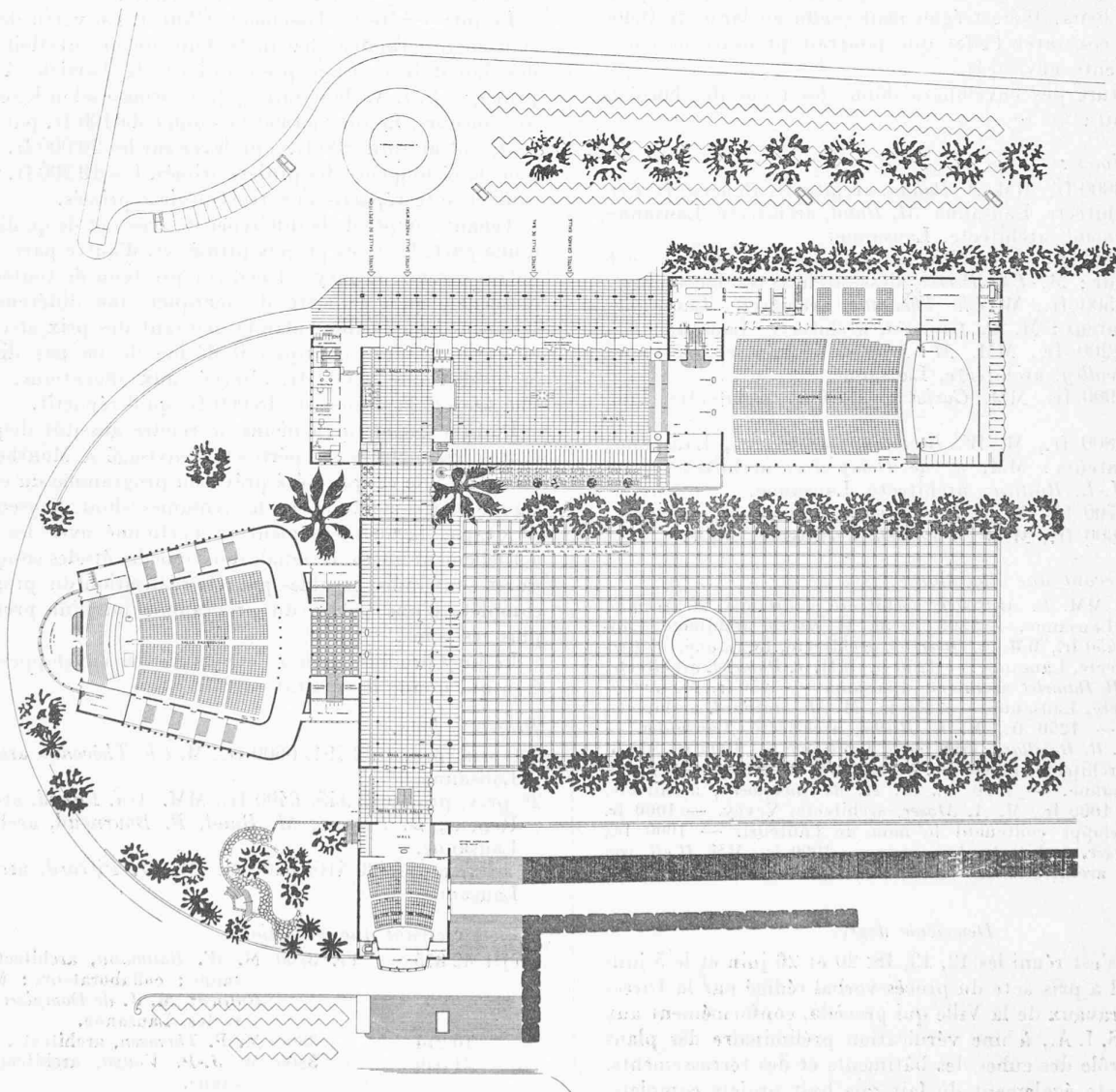
- Projet 42 875 = Fr. 3800 M. *W. Baumann*, architecte, Lausanne ; collaborateurs : M. *J.-L. Butticaaz*, M. *J. de Dompierre*, architectes, Lausanne.  
 » 10 274 = » 3800 M. *P. Thomsen*, architecte, Aigle.  
 » 21 540 = » 3800 M. *J.-P. Vouga*, architecte, Lausanne.  
 » 32 789 = » 3800 M. *M. Mayor* et M. *C. Chevalley*, architectes, Lausanne.  
 » 79 135 = » 2800 MM. *Gorjat et Baehler*, architectes, Lausanne.

CONCOURS POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROJET D'UNE GRANDE SALLE  
ET D'UNE SALLE DE CONCERTS PADEREWSKI, A LAUSANNE

3<sup>e</sup> prix : projet « 30416 », M. M. Piccard, architecte, à Lausanne<sup>1</sup>.



Plan de situation. — Echelle 1 : 5000.



Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 1500.

<sup>1</sup> M. M. Piccard avait obtenu le 2<sup>e</sup> prix au concours du 1<sup>er</sup> degré, en collaboration avec M. Ed. Perret, dessinateur-architecte.

CONCOURS POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROJET D'UNE GRANDE SALLE  
ET D'UNE SALLE DE CONCERTS PADEREWSKI, A LAUSANNE

3<sup>e</sup> prix : projet « 30416 », M. M. Piccard, architecte, à Lausanne.

Jugement du jury :

Très bonne implantation permettant largement le développement de l'esplanade de Montbenon.

L'auteur envisage la suppression des immeubles locatifs place de Montbenon n<sup>os</sup> 2, 3 et 4, mais cette suggestion, intéressante en soi mais coûteuse, n'est pas indispensable à la réalisation de l'aménagement général proposé.

La circulation au nord de l'esplanade est largement développée par une extension sur les Côtés de Montbenon ; il en résulte la disparition des zones de verdure existantes.

Toutes les entrées pour automobiles sont groupées à l'angle nord-ouest de Montbenon ; le stationnement des voitures, du fait de l'élargissement de la chaussée, paraît suffisant.

L'implantation des bâtiments est excellente : au nord dans le même corps de bâtiment, la grande salle et la salle de bal, au sud dans un bâtiment accolé, la salle Paderewski et la petite salle de musique de 400 places qui donnent largement sur l'esplanade. Toutefois, la position extrême de ce dernier groupe conduit à la suppression des immeubles à l'angle avenue Ruchonnet - avenue Schnetzler.

Il est regrettable que l'auteur n'ait pas pu ménager, au travers des bâtiments, un passage pour piétons du rond-point de Chauderon à l'esplanade ; celui-ci est indispensable pour éviter une zone morte dans l'angle intérieur de la composition.

Les entrées desservant la grande salle, la salle de bal et la salle Paderewski sont concentrées sous le portique. Toutefois, la distance pour arriver de ce portique à la salle Paderewski est un peu grande ; pour cette salle, les piétons peuvent également entrer par le parvis dallé.

L'ensemble de la composition se distingue par la position de bâtiments en équerre sur l'esplanade, bâtiments constituant malheureusement (avenue Ruchonnet - carrefour Chauderon-Montbe-

non) des volumes manquant d'unité et, par endroit, déchiquetés.

L'intérêt de ce projet réside entre autres dans la disposition des grande salle - salle Paderewski au rez-de-chaussée, la salle de bal seule étant à un niveau supérieur.

Très beau vestibule d'entrée à la salle Paderewski s'ouvrant largement sur l'esplanade.

La salle Paderewski, bien desservie au point de vue des circulations, est intérieurement d'une belle tenue architecturale. A l'étage, proposition d'un beau foyer s'ouvrant sous le portique, donnant sur le parvis. Les loges à l'étage sont d'un heureux effet.

La petite salle de musique de 400 places est bien placée à l'extrémité sud du vestibule du groupe musical.

Le vestibule d'entrée de la grande salle - salle de bal est bien compris, mais malheureusement très peu éclairé.

Bonne disposition de la grande salle et de ses annexes, cette salle s'ouvrant directement sur l'esplanade.

La salle de bal à l'étage manque de charme.

Les cuisines, au rez-de-chaussée, sont suffisantes pour la grande salle.

Le café, à l'entresol au-dessus des vestiaires dans l'angle des bâtiments, est placé au point mort du parvis.

Comme les volumes, les façades manquent d'unité ; chaque face de bâtiment est traitée pour elle-même et leur ensemble — composé d'éléments disparates — ne forme pas un tout harmonieux.

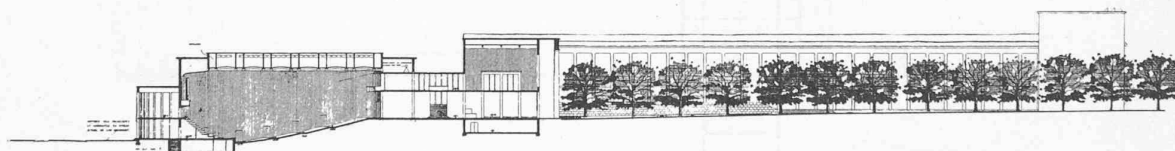
Le portique produirait un effet architectural monumental, mais le volume du corps de bâtiment auquel il est adossé ne correspond pas à ce qu'il annonce ; ce portique formerait en outre un contraste regrettable avec la façade en retour de la grande salle - salle de bal.

Cube des constructions : 176 683 m<sup>3</sup>.

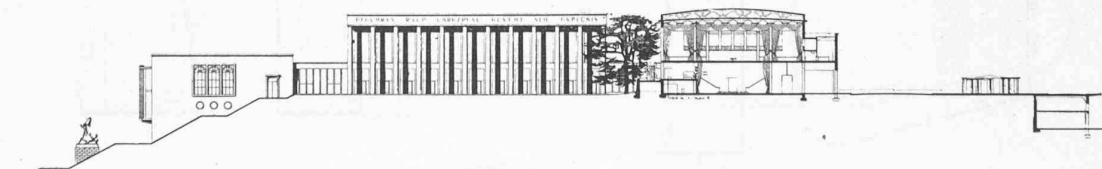
Terrassements : excédent de remblais : 25 532 m<sup>3</sup>.



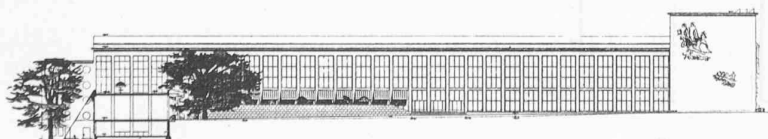
Façade nord.



Coupe est-ouest sur Salle Paderewski.



Façade est et coupe sur Salle de bal.



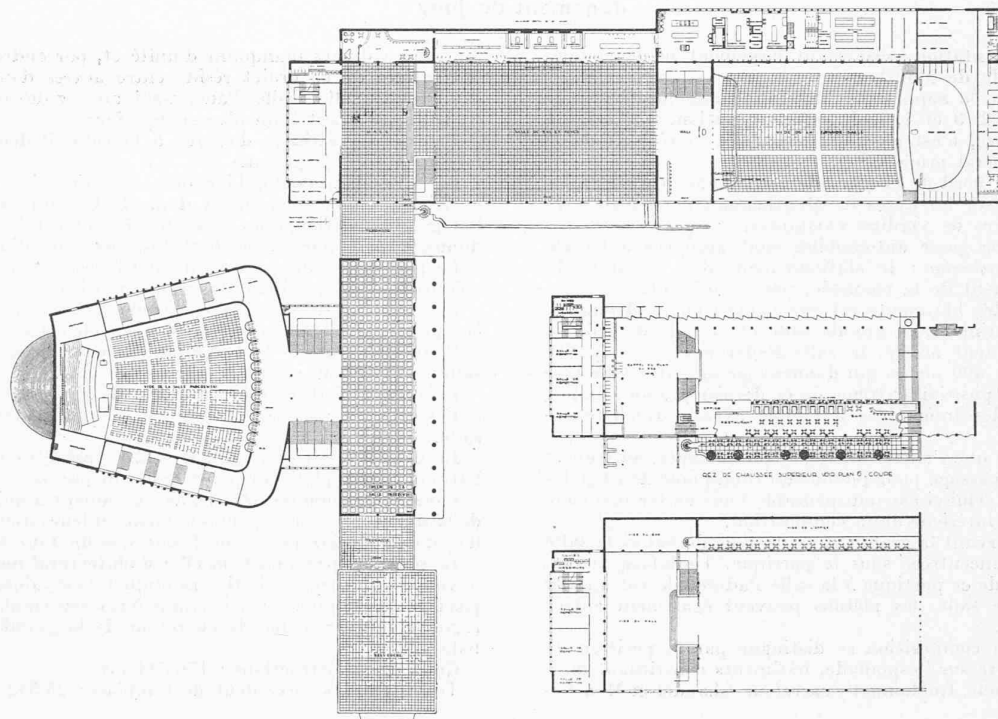
Façade sud de la Salle de bal et de la Grande salle.

Echelle 1 : 1500

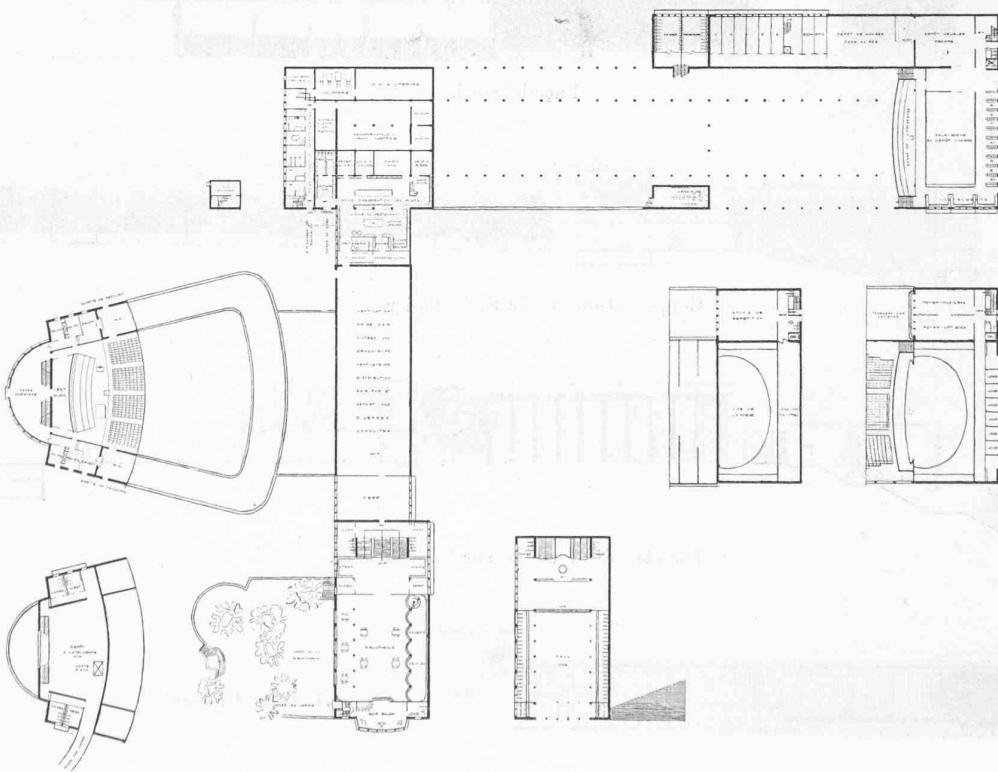


CONCOURS POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROJET D'UNE GRANDE SALLE  
ET D'UNE SALLE DE CONCERTS PADEREWSKI A LAUSANNE

3<sup>e</sup> prix : projet « 30416 », M. M. Piccard, architecte, à Lausanne.



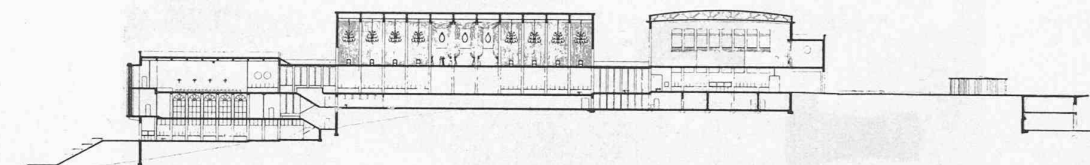
Plan du 1<sup>er</sup> étage. Echelle 1 : 1500.



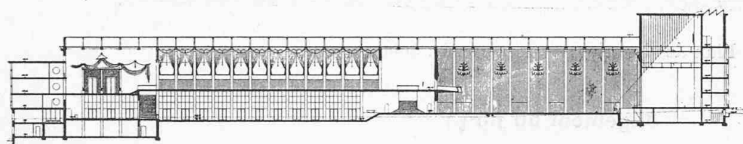
Plan du sous-sol. — Echelle 1 : 1500.

CONCOURS POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROJET D'UNE GRANDE SALLE  
ET D'UNE SALLE DE CONCERTS PADEREWSKI, A LAUSANNE

3<sup>e</sup> prix : projet « 30416 », M. M. Piccard, architecte, à Lausanne.



Coupe longitudinale nord-sud.



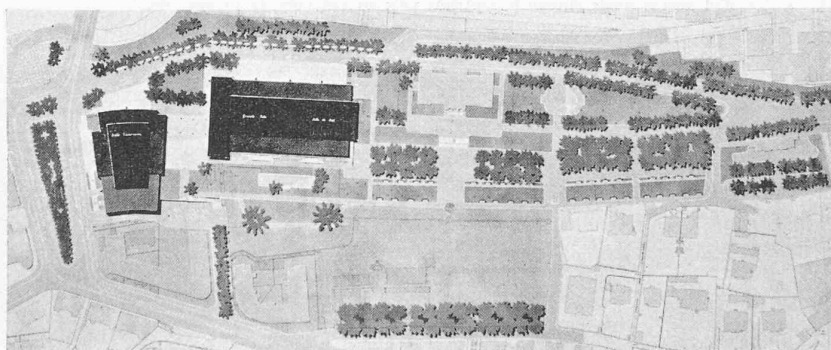
Coupe longitudinale ouest-est sur  
grande salle et salle Paderewski.

Echelle 1 : 1500

Allocation : projet « 42875 », M. W. Baumann, architecte, à Lausanne.

Collaborateurs : MM. J.-L. Buttiaz et J. de Dompierre, architectes à Lausanne.

Ces auteurs avaient obtenu le sixième prix au concours du premier degré.



Plan de situation. — Echelle 1 : 5000

#### Jugement du jury :

La surface des bâtiments est beaucoup trop importante par rapport à celle de l'esplanade de Montbenon ; l'espace restant devant le bâtiment de la grande salle — salle de bal est par trop réduit.

Entrées bien placées au nord, sur avenue Montbenon.

Ce projet se caractérise par la disposition des grande salle — salle de bal et salle Paderewski au premier étage, le rez-de-chaussée étant occupé en particulier par les halls et les vestibules.

La petite salle de musique de 400 places, au rez-de-chaussée entre les vestibules, n'est pas judicieusement placée.

Le parti adopté pour les escaliers, tant pour la bâtiment de

la salle Paderewski que pour celui des grandes salles, n'est pas satisfaisant ; en effet, ces escaliers encombrant malencontreusement les principales façades côté esplanade ; cette disposition a pour conséquence de ne pas permettre l'éclairage direct de la grande salle.

Cuisines en doublures au nord de la grande salle - salle de bal suffisantes et bien aménagées.

Dans l'ensemble, les salles principales ne s'affirment pas en façade ; en conséquence, l'architecture demeure sans grand intérêt.

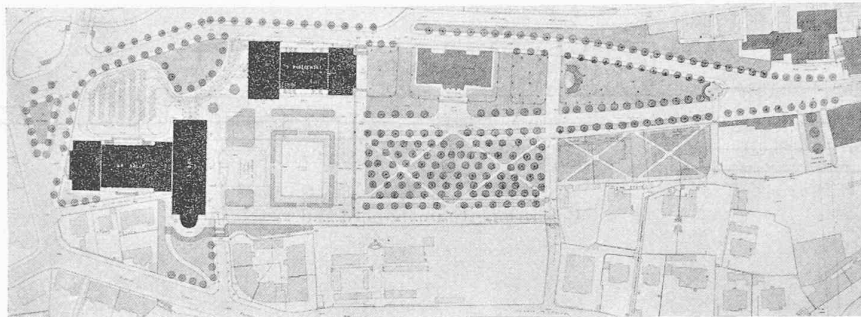
Cube des constructions : 200 491 m<sup>3</sup>.

Terrassements : Excédent des déblais : 3 439 m<sup>3</sup>.

CONCOURS POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROJET D'UNE GRANDE SALLE  
ET D'UNE SALLE DE CONCERTS PADEREWSKI, A LAUSANNE

Allocation : projet « 10274 », M.-P. Thomsen, architecte, à Aigle.

Cet auteur avait obtenu le huitième prix au concours du premier degré.



Plan de situation. — Echelle 1 : 5000.

**Jugement du jury :**

Disposition générale de Montbenon assez bonne, conservant partiellement l'état actuel.

Implantation en deux corps de bâtiments indépendants reliés par un abri-couvert accédant aux diverses entrées.

Le bâtiment de la grande salle est situé trop au sud, ce qui oblige à de trop gros terrassements.

La pièce d'eau et ses abords sont mal composés.

Circulation générale par le nord ; l'accès par voitures aux entrées des bâtiments aboutit à un cul-de-sac inadmissible.

Dans l'ensemble, projet comportant de bonnes dispositions des salles, celles-ci étant au rez-de-chaussée, sauf la salle de bal,

bien située au premier étage avec vue sur l'esplanade. Malheureusement, en dehors de ces réelles qualités de disposition, le projet présente des faiblesses : étude insuffisante de certains escaliers, des cuisines placées au sous-sol, colonnade en façade latérale de la salle Paderewski, etc.

Effort louable de recherche architecturale pour la façade est du bâtiment grande salle - salle de bal, sur l'esplanade.

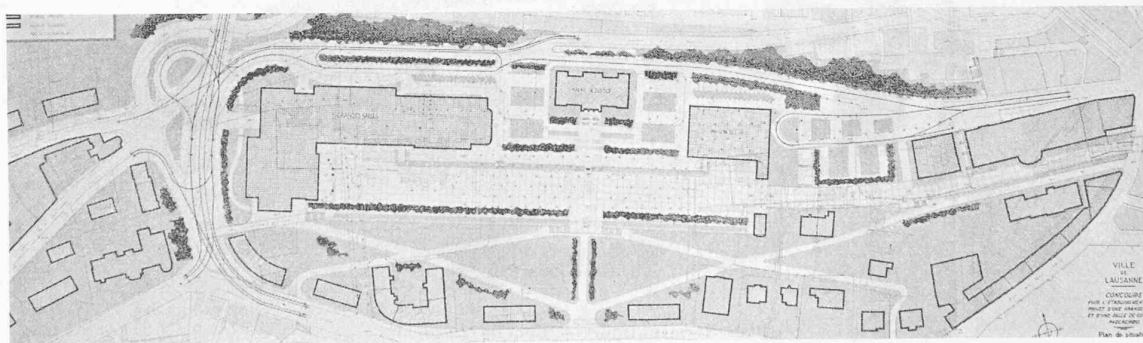
Les façades, manquant d'unité, traduisent les faiblesses inhérentes au plan.

Cube des constructions : 161 107 m<sup>3</sup>.

Terrassements : Excédent de remblais : 62 609 m<sup>3</sup>.

Allocation : projet « 21540 », M. J.-P. Vouga, architecte, à Lausanne

Cet auteur avait obtenu le septième prix au concours du premier degré.



Plan de situation. — Echelle 1 : 5000.

**Jugement du jury :**

Disposition générale fâcheuse recherchant sans raison un axe de symétrie sur le Tribunal cantonal.

La proposition d'une Maison des Arts obstruant la vue sur l'esplanade en venant de Saint-François est inadmissible.

Pas de liaison directe des quartiers sud et sud-ouest à l'esplanade.

L'avenue de Montbenon, déplacée au nord, a pour effet de réduire le rideau de verdure actuel des Côtes de Montbenon.

Par rapport à la grande masse de bâtiments, l'esplanade est trop étroite.

Disposition générale des salles au rez-de-chaussée intéressante, avec salle de bal à l'étage. Malheureusement, la salle Paderewski n'a aucune liaison directe avec l'esplanade.

Le vestibule central groupant les entrées des trois salles et

de la salle de bal est intéressant, mais oblige son ouverture même pour une seule petite manifestation dans l'une des salles et dans les salles de répétitions ; les vestiaires proposés sont insuffisants.

La salle Paderewski se présente bien, formant un bel espace intérieur ; mais les groupes de toilettes entourant cette salle sont déplacés.

L'orientation du foyer de la salle Paderewski n'est pas heureuse.

Belle proportion de la salle de bal.

Cuisines bien placées pour cette salle, mais liaison délicate pour le service de la grande salle.

Façades tranquilles, mais manquant d'unité dans les percements.

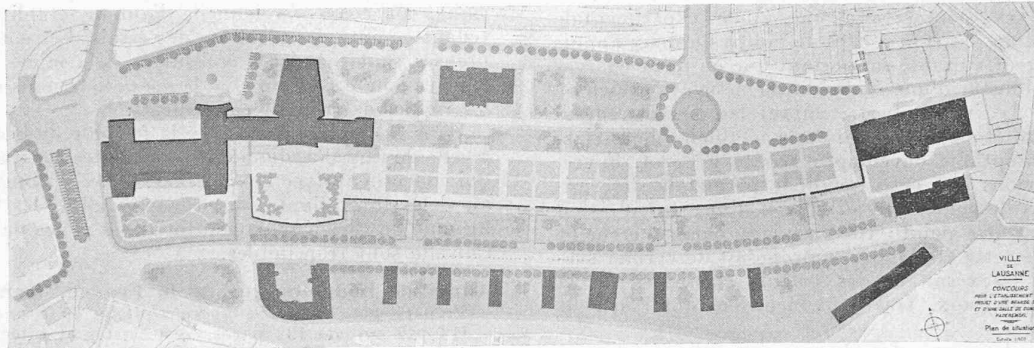
Cube des constructions : 165 329 m<sup>3</sup>.

Terrassements : excédent des remblais 73 875 m<sup>3</sup>.

CONCOURS POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROJET D'UNE GRANDE SALLE  
ET D'UNE SALLE DE CONCERTS PADEREWSKI, A LAUSANNE

Allocation : projet « 32789 », MM. *M. Mayor* et *Ch. Chevalley*, architectes, à Lausanne.

Ces auteurs avaient obtenu le quatrième prix au concours du premier degré.



Plan de situation. — Echelle 1 : 5000.

**Jugement du jury :**

Implantation ne dégageant pas suffisamment l'esplanade, du fait de la position des constructions trop avancées au sud. Le plan de situation n'indique pas toutes les constructions prévues au rez-de-chaussée dans le bâtiment de la grande salle.

Le rond-point prévu à la partie est, côté Grand-Chêne, ne permet pas de créer une impression d'accueil favorable sur l'esplanade.

Pas de liaison directe des quartiers ouest et sud-ouest à l'esplanade ; le passage prévu sous l'immeuble ne présente pas d'intérêt et coupe fâcheusement l'extrémité de l'esplanade.

La circulation des voitures est prévue au nord des bâtiments.

Au point de vue fonctionnel, la disposition générale des principaux locaux correspond aux exigences du programme, mais ne constitue pas une composition d'ensemble claire et harmonieuse.

L'entrée nord de la salle Paderewski est insuffisamment affirmée. Bonne forme de la salle Paderewski avec foyer donnant sur l'esplanade.

Les vestiaires de la grande salle occupent la plus belle position face côté esplanade.

Pas de liaison entre la grande salle et l'esplanade.

La salle de bal se présente bien, avec issue à l'extérieur, mais sa hauteur est nettement insuffisante.

Très bonne disposition des cuisines et des offices.

Le restaurant, en position centrale, est bien placé.

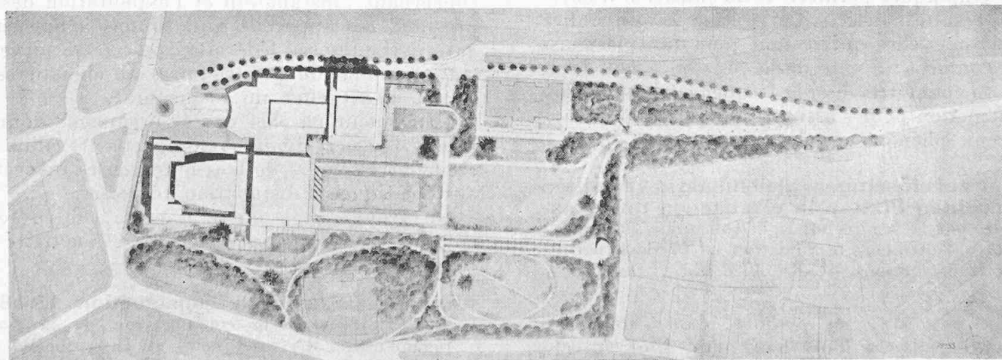
Les façades, manquant d'unité, traduisent les faiblesses de composition du plan.

Cube des constructions : 177 845 m<sup>3</sup>.

Terrassements : excédent de déblais : 15 975 m<sup>3</sup>.

Allocation : projet « 79135 », MM. *Gorjat* et *Baehler*, architectes, à Lausanne.

Ces auteurs avaient obtenu le cinquième prix au concours du premier degré.



Plan de situation. — Echelle 1 : 5000.

**Jugement du jury :**

Les circulations de véhicules proposées ainsi que le garage en sous-sol ne présentent pas une solution intéressante. Les accès du garage aux diverses salles pour les usagers ne sont pas résolus.

Bonne disposition de la salle Paderewski au rez-de-chaussée, dont le vestibule s'ouvre sur l'esplanade.

Salle de bal et grande salle au premier étage, mais mauvaises communications entre le vestibule et la salle de bal.

Le plan déchiqueté constitue dans l'espace des volumes peu intéressants, d'une architecture sans intérêt et partiellement désordonnée.

L'auteur n'a pas présenté son projet avec assez de clarté. L'étude en est d'ailleurs insuffisante.

Cube des constructions : 161 340 m<sup>3</sup>.

Terrassements : excédent des déblais : 7 622 m<sup>3</sup>.